MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

PROTOCOLE SANITAIRE

REOUVERTURE DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

SOMMAIRE

CONTEXTE 3

PRINCIPES GENERAUX 4

FICHES THEMATIQUES 9

FICHE THEMATIQUE ACCUEIL DES ELEVES 11

FICHE THEMATIQUE AMENAGEMENT DES CLASSES 14

FICHE THEMATIQUE GESTION DES CIRCULATIONS 17

FICHE THEMATIQUE ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES 20

FICHE THEMATIQUE RECREATION 23

FICHE THEMATIQUE NETTOYAGE / DESINFECTION DES LOCAUX 26

FICHE THEMATIQUE DIMENSIONNEMENT ET EQUIPEMENT DES SANITAIRES 30

FICHE THEMATIQUE GESTION DE LA DEMI PENSION 33

FICHE THEMATIQUE ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES 36

FICHE THEMATIQUE EFFECTIFS GLOBAUX 39

FACTEURS DIMENSIONNELS ET DECISIONNELS 48

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT 50

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, implique la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le lundi 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre leurs professeurs et la très grande majorité des élèves.

Le Président de la République, le Premier Ministre et son gouvernement ont choisi de rouvrir les écoles et les établissements scolaires, progressivement, à partir du 11 mai 2020 dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités.

Le présent protocole sanitaire vise à préciser les modalités de réouverture des écoles après le confinement dans le respect de la doctrine sanitaire. Il est destiné aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'Etat, aux personnels de directions ainsi qu'à l'ensemble des communautés scolaires.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

PRINCIPES GENERAUX

Présentation du protocole sanitaire

Le présent protocole sanitaire repose sur la doctrine élaborée par les autorités sanitaires du pays.

Il vise à présenter les prescriptions à mettre en œuvre pour permettre la réouverture des écoles et établissements scolaires après la période de confinement. Il est destiné aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'Etat, aux directeurs et aux personnels de direction ainsi qu'à l'ensemble des communautés scolaires.

Le protocole est composé d'un guide relatif aux écoles primaires (maternelles et élémentaires), d'un guide relatif aux établissements scolaires ainsi que de dispositifs d'affichages et de communication qui sont mis à la disposition de l'ensemble des parties prenantes. Chaque guide est constitué d'une présentation des principes généraux et de fiches récapitulant les prescriptions et les modalités de contrôles pour chacune des thématiques suivantes :

- Accueil des élèves
- Aménagement des salles de classe
- Gestion de la circulation des élèves
- Activités sportives et culturelles
- Récréation
- Nettoyage/désinfection des locaux
- Dimensionnement et équipement des sanitaires
- Gestion de la demi-pension
- Enseignements spécifiques : musique, arts plastiques, sciences, technologies

Enfin, il présente les actions à conduire en cas :

- de cas possibles de covid-19 au sein de l'école ou de l'établissement scolaire
- de cas avéré de covid-19 au sein de l'école et de l'établissement

Il repose sur cinq principes généraux :

- **Le maintien de la distanciation physique**
- **L'application des gestes barrière**
- **La limitation du brassage des élèves**
- **L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels**
- **La communication, l'information et la formation**

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront procéder de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne doivent pas travailler en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est disponible sur le site du ministère de la santé[1].

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Le maintien de la distanciation physique

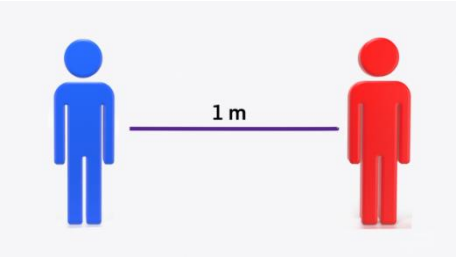

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires,etc.)

Les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de la faire respecter tout en étant conscient de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les classes de maternelle.

Appliquer les gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans ce référentiel, doivent être appliquées en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

[1] https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14008

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.
A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir avant de rentrer chez soi.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

Le respect des gestes barrières en milieu scolaire doit faire l'objet de sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève. La sensibilisation des parents est aussi prépondérante dans la continuité des messages sur l'application permanente de ces règles.

Le port du masque

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements des masques dit « grand public » de catégorie 1 (filtration supérieure à 90%) dès le 11 mai à raison de deux masques par jour de présence dans les écoles et établissements.

Il appartient à chaque employeur de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Il convient de souligner que le Conseil scientifique considère que :

- Pour les collégiens/lycéens, le port du masque est obligatoire ;
- Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes ;
- Pour les élèves en école maternelle le port du masque est difficile et même déconseillé, sauf pour les élèves présentant notamment des pathologies respiratoires chroniques sévères ou une immunosuppression, si leur état de santé le permet et en capacité d'en porter un.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

Dans l'attente, le ministère de l'éducation nationale dotera chaque école, collège ou lycée pour que des masques, de même qualité que ceux offerts aux enseignants (masques « grand public » de catégorie 1) puissent être mis à disposition des élèves qui souhaitent ou doivent en être équipés et qui peuvent en user à bon escient.

En outre des masques FFP1 seront disponibles dans les établissements pour équiper les enfants qui présenteraient des symptômes (qui seront en outre immédiatement isolés avant d'être pris en charge par leurs parents).

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique et durer au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée doivent être aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. En cas de ventilation mécanique, son bon fonctionnement doit être contrôlé.

Limiter au maximum le brassage des élèves

La stabilité des classes, des groupes et des élèves est une stratégie claire visant à réduire le brassage des élèves. Les écoles et établissements scolaires doivent donc définir, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements des élèves entre classes ou au moins entre niveaux et d'une même zone des bâtiments (aile, étage,…).

Une attention particulière devra être portée aux points ci-après.

L'arrivée et le départ de l'établissement pourraient se dérouler progressivement, étalés dans un temps prédéterminé, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents.

Ce fonctionnement suppose que les transports scolaires puissent éventuellement s'adapter en fonction des modes d'organisation retenus.

Les intercours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments : les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Il est recommandé également de privilégier le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves et donc d'attribuer une salle à une classe (en dehors des salles spécialisées).

Les récréations devront être organisées par groupes de classes en tenant compte des recommandations en termes de distanciation et de gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles pourraient être remplacées par des temps de pauses en classe à la fin du cours.

Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus. Il convient à chaque école et établissement scolaire, avec l'appui de leur collectivité territoriale de rattachement, de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Pour les salles de classe qui sont restées fermées depuis au moins 5 jours, la probabilité que le virus soit présent sur les surfaces est quasi nulle et aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel est suffisant.

Les pièces qui ont été utilisées doivent faire l'objet d'un bionettoyage avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucidie pour les virus enveloppés.

S'agissant des locaux qui ont été réquisitionnés ou mis à disposition pour héberger des personnes malades ou sans domicile fixe, il convient de se rapprocher de l'ARS pour que cette dernière prescrive les mesures adaptées en fonction des publics accueillis.

Les établissements qui n'auraient pas fait l'objet de ces mesures de préparation avant la date de prérentrée ou de rentrée ne pourront pas accueillir les élèves.

La communication, l'information et la formation

La direction des écoles et des établissements scolaires, avec l'appui des services académiques, doit avoir un plan de communication détaillée à destination des cibles ci-après. Il est nécessaire de sensibiliser et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de propagation du virus.

Les parents

Ils devront **être informés clairement, notamment** *(liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :*

- des conditions d'ouverture de l'établissement,
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrières *(explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, …),*
- de la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (température doit être inférieure à 37,8°C),
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel,
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève,
- des numéros de téléphones utiles pour obtenir des renseignements et des coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement,
- de l'interdiction de pénétrer dans l'enceinte scolaire,
- des points d'accueil et de sortie des élèves,
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie,
- de l'organisation de la demi-pension.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

Les enseignants et le personnel

Les enseignants, le personnel de direction, ainsi que tous les autres personnels doivent être formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit également reprendre les préconisations inscrites dans le présent guide, notamment celles des fiches « PRECONISATIONS ». **Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves dont ils ont la responsabilité et commencée avant la réouverture des écoles.**

Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves doivent bénéficier d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains**. Cette éducation devra être adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, chanson,…). Cette sensibilisation doit être répétée autant que nécessaire. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse fournira des kits de communication adaptés.

Une attention particulière doit être apportée aux personnes en situation de handicap ou porteuses de maladies évoluant sur une longue période.

Chaque élève doit pouvoir bénéficier de séances d'éducation à la santé concernant les différentes sortes de microbes, leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Il s'agit de permettre la prise de conscience et l'appropriation d'une information exacte. Le site internet « e-Bug ! », validé par le ministère, propose des ressources qui pourront être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Il est accessible par le lien suivant : https://e-bug.eu/#France.

FICHES THEMATIQUES

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE ACCUEIL DES ELEVES

Rappels des principes généraux

- **Appliquer les gestes barrières**
- **Maintenir la distanciation sociale**
- **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **Communiquer et informer**

Les principes généraux sont repris dans le guide dans le chapitre dédié.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE ACCUEIL DES ELEVES

Préconisations et règles de prévention à appliquer

- Placer un ou plusieurs accueillants aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.
- Port du masque pour l'accueillant et solution hydroalcoolique à sa disposition
- Identifier les flux d'entrée et de sortie en les dissociant dans le cas où la configuration des locaux le permet. Si la configuration de l'établissement ne le permet pas, il doit être défini un sens prioritaire de passage pour assurer la distanciation physique qui pourra évoluer au cours de la journée.
- Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée et en croisement de flux piéton par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrières...) en lien étroit avec la collectivité afin notamment s'assurer la sécurité vis-à-vis de la circulation des véhicules.
- Privilégier l'entrée par plusieurs accès pour diviser le volume du flux.
  Dans le cas de figure où cette division n'est pas possible, les préconisations relevées ci-dessus s'appliquent avec une vigilance accrue sur le respect de la distanciation sociale des arrivants.
- Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages...).
- Maintenir les portes d'entrées (porte, portail et/ou tourniquet) ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.
- Privilégier une arrivée échelonnée, par zone du ou des bâtiments (étage, aile…), en lien étroit avec les collectivités territoires pour tenir compte des contraintes des transports scolaires.
- Communiquer avec la famille des élèves sur le respect des horaires d'arrivée pour éviter un engorgement à l'entrée.
- Proscrire l'accès aux locaux à toutes personnes externes à l'école (parents, assistant(e)s maternel(le)s, autres accompagnants...).
- Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre). En l'absence d'accès immédiat ou suffisant à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, la mise à disposition d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.
- Assurer un accès direct en classe (après lavage des mains ou utilisation d'une solution hydroalcoolique) sans pause en récréation ou autre zone d'attente collective.
- Informer régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site d'école, site internet....) : nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE ACCUEIL DES ELEVES

Points de contrôle

- Veiller à la cohérence du planning des accueillants pour l'arrivée des élèves.
- Vérifier la disponibilité du savon et essuie main jetable dans les sanitaires ou à défaut de gel hydro-alcoolique avant l'arrivée des élèves.
- Vérifier que la signalétique Entrée/Sortie et sens de circulation est en place.
- Vérifier que les portes et portails soient ouverts lors de l'arrivée et qu'ils le restent pendant toute la durée de l'accueil
- Veiller à la cohérence des emplois du temps pour prendre en compte une arrivée échelonnée des élèves.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE AMENAGEMENT DES CLASSES

Rappels des principes généraux

- **Appliquer les gestes barrières**
- **Maintenir la distanciation sociale**
- **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **Communiquer et informer**

Les principes généraux sont repris dans le guide dans le chapitre dédié.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE AMENAGEMENT DES CLASSES

Préconisations et règles de prévention à appliquer

- La salle de classe doit être aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre :
  - Définir les modalités d'occupation de la salle de classe en fonction du nombre d'élèves.
  - Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs.
  - Eviter au maximum les installations de tables en face à face (malgré une distance supérieure à un mètre)
  - Neutraliser le mobilier et matériel non nécessaire (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou balisage).
  - Eloigner les tables des portes de la salle de façon à respecter la distanciation sociale lors de l'entrée en classe.
  - Limiter les déplacements dans la classe.

- Veiller à limiter les croisements à l'intérieur de la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.

- Limiter les déplacements des élèves dans l'établissement par l'affectation d'une salle dédiée à une classe avec déplacement des enseignants dans chacune des classes. Le format 1 classe = 1 salle doit être le principe.

- Port du masque par tous.

- Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE AMENAGEMENT DES CLASSES

Points de contrôle

Avant l'entrée en classe :

- Ouvrir les fenêtres pour ventiler
- Vérifier le bon aménagement de la classe dans le respect des distanciations sociales
- Ouvrir les portes
- Guider le groupe dans le respect des distanciations physiques et du sens de circulation retenu

Pendant la classe :

- Veiller au respect des gestes barrières et des distanciations physiques
- Veiller à l'absence d'échange d'objet personnel
- Proscrire l'utilisation de matériel collectif
- Veiller au port effectif du masque

A la fin de la classe :

- Ouvrir les portes
- Veiller à ce que les couloirs soient libres vers la sortie
- Guider le groupe dans le respect des distanciations physiques
- Ouvrir les fenêtres pour ventiler

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE GESTION DES CIRCULATIONS

Rappels des principes généraux

- **Appliquer les gestes barrières**
- **Maintenir la distanciation sociale**
- **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **Communiquer et informer**

Les principes généraux sont repris dans le guide dans le chapitre dédié.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE GESTION DES CIRCULATIONS

Préconisations et règles de prévention à appliquer

- Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation:
  - Privilégier le sens unique de circulation.
  - A défaut, définir un sens de circulation prioritaire.
  - Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
  - Prévoir une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages...).

- Assurer une signalétique facile à comprendre au niveau des rampes pour limiter son utilisation. Par exemple : rubalise autour des rampes ou à défaut prévoir une désinfection régulière adaptée.

- Les portes pouvant l'être seront maintenus bloquées en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation Incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).

- Les portes des classes seront maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.

- Privilégier l'entrée en classe par plusieurs accès pour réduire les flux en fonction de la configuration des locaux.

- Assurer la distanciation physique dans tous les contextes et tous les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.

- Conserver, dans la mesure du possible, les mêmes groupes d'élèves et d'enseignants.

- Limiter les changements de classe par les élèves. **Le format « 1 classe : 1 salle » est le principe.** Préserver un fonctionnement par groupes d'élèves y compris le midi et pendant les pauses.

- Privilégier dans la mesure du possible le déplacement des personnels enseignants et non enseignants
  A défaut, prévoir dans les emplois du temps, des temps de pause adaptés lors de changement de salles spécifiques éventuels pour permettre aux élèves de se laver les mains et limiter les croisements dans les circulations.

- Le port du masque par l'élève devra être effectif lors des déplacements dans les couloirs.

- Lister les intervenants extérieurs devant circuler dans l'établissement et leur fournir les consignes spécifiques.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE GESTION DES CIRCULATIONS

Points de contrôle

- Vérifier que la signalétique liée à la circulation est en place.
- Vérifier que les portes soient ouvertes dans la mesure du possible.
- Veiller au respect des consignes de circulation et règles de distanciation dans les couloirs.
- Vérifier le port effectif du masque dans les couloirs.
- Veiller à la cohérence du planning des pauses par classe.
- Veiller à la cohérence des emplois du temps pour limiter le brassage dans les zones de circulation.
- S'assurer de la transmission des consignes aux intervenants extérieurs.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

Rappels des principes généraux

- **Appliquer les gestes barrières**
- **Maintenir la distanciation sociale**
- **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **Communiquer et informer**

Les principes généraux sont repris dans le guide dans le chapitre dédié.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

Préconisations et règles de prévention à appliquer

En cas de recours à des installations extérieures à l'établissement dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du présent protocole.

ACTIVITES SPORTIVES :

- Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin.
- Neutraliser les douches des vestiaires.
- Proscrire les jeux de ballons, sports de contact / sports collectifs.
- Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulés par tous (ou réserver uniquement les manipulations par l'enseignant), ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif.
- Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

- **ACTIVITES CULTURELLES/ MANUELLES :**

- Adapter le fonctionnement des salles informatiques, CDI et foyers en mettant à disposition du gel hydroalcoolique à l'entrée et en libre-service, en permettant de respecter la distanciation physique et en limitant le brassage. Assurer une désinfection régulière adaptée.
- Proscrire le prêt de matériel en dotation collective.
- Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audio visuels (projection des visites de musées virtuels....).

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

Points de contrôle

- **ACTIVITES SPORTIVES :**

  - ✓ Veiller au respect des règles de distanciation pendant la pratique sportive.
  - ✓ Veiller à l'absence de points de contact entre les élèves et le matériel utilisé (manipulé par l'enseignant ou l'adulte) ou de la définition des modalités de désinfection après chaque utilisation
  - ✓ Vérifier que l'accès aux ballons ou matériel proscrit ne soit pas accessibles aux élèves durant les cours.
  - ✓ Vérifier que la condamnation des douches des vestiaires soit effective.

- **ACTIVITES CULTURELLES :**

  - ✓ Vérifier que le matériel et outils pédagogiques collectifs ne soient pas directement accessibles par les élèves

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE RECREATION

Rappels des principes généraux

- **Appliquer les gestes barrières**
- **Maintenir la distanciation sociale**
- **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **Communiquer et informer**

Les principes généraux sont repris dans le guide dans le chapitre dédié.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE RECREATION

Préconisations et règles de prévention à appliquer

- Éviter les croisements de classes et d'élèves :
  - Échelonner les temps de récréation entre les classes.
  - Adapter et réduire les temps de récréation en fonction de l'effectif présent.
  - Eviter les regroupements de niveaux différents.
  - Organiser les plannings de récréation et définir les modalités de signalement de début et de fin de récréation.
  - Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves.
  - Organiser les départs et retours en classe par groupe adapté pour permettre une meilleure maitrise de la distanciation physique.

- Adapter la surveillance des temps de récréation à l'effectif présent.

- Lors de la récréation, veiller au respect de la distanciation physique et au port effectif du masque par les élèves.

- Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.

- Neutraliser l'utilisation des bancs (balisage physique, rubalise, ...) ou à défaut assurer une désinfection régulière adaptée.

- Neutraliser les distributeurs automatiques ou prévoir des modalités de désinfection régulières et mettre à disposition une solution hydroalcoolique à utiliser avant et après utilisation.

- Condamner l'accès aux espaces collectifs intérieurs pour limiter le brassage entre les groupes d'élèves.

- En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur.
  Dans ce cas, ventiler l'espace dédié préalablement, maintenir portes et fenêtres ouvertes durant la période de récréation et poursuivre la ventilation en fin de récréation.

EXERCICE DE DEBUT ET FIN DE RECREATION : Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable). En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE RECREATION

Points de contrôle

Avant la récréation :

- Vérifier la cohérence du planning des récréations.
- S'assurer de l'absence de groupe dans la cour et couloirs avant de sortir de classe.
- Vérifier la neutralisation des bancs ou que leur désinfection est effective.
- Vérifier la condamnation des distributeurs ou la mise en place des modalités d'utilisation et de désinfection.
- Vérifier la condamnation des distributeurs et autres espaces collectifs intérieurs.

Pendant la récréation :

- Port du masque pour tous.
- Veiller au respect des gestes barrières et des distanciations physiques.
- Veiller à l'absence d'échange d'objet personnel.

A la fin de la récréation :

- Veiller à ce que les groupes entrants et sortants ne se croisent pas (respect du planning).

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE – NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX

Rappels des principes généraux

- **Appliquer les gestes barrières**
- **Maintenir la distanciation sociale**
- **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **Communiquer et informer**

Les principes généraux sont repris dans le guide dans le chapitre dédié.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE – NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX

Préconisations et règles de prévention à appliquer

- **Nettoyage avant la reprise : "Nettoyage habituel"**
  - Si l'établissement était complètement fermé pendant le confinement et n'a pas été fréquenté dans les 5 derniers jours ouvrés avant la réouverture, la présence du SARS-CoV-2 encore infectant sur des surfaces sèches est négligeable. Un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel est suffisant.
  - Les pièces qui ont été utilisées pour accueillir des enfants pendant la période de confinement sont nettoyées et désinfectées selon le protocole de "nettoyage approfondi" défini ci-après.
  - Pour les locaux qui ont été réquisitionnés ou mis à disposition pour héberger des personnes malades ou sans domicile fixe, il convient de se rapprocher de l'ARS pour que cette dernière prescrive les mesures adaptées en fonction des publics accueillis.
  - S'assurer que les protocoles habituels de nettoyage lors de la rentrée scolaire sont appliqués (ex : désinfecter les bacs à condensats, les siphons des centrales de traitement de l'air et système de climatisation).
  - Purger les canalisations d'eau froide et chaude : faire circuler l'eau (10 min), contrôler la température (éviter les brûlures).
  - Procéder à des analyses légionnelles pour les points à risque (douches et douchettes) (Arrêté du 1er février 2010).
  - Vider et assécher les éventuels réservoirs d'eau naturels (eau de pluie).

- **Nettoyage après la reprise : "Nettoyage approfondi" en 2 étapes**

- 1ère étape, le nettoyage :
  - Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.
  - Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.
  - Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées…).

- 2ème étape, la désinfection :
  - Utiliser un désinfectant virucide et **conforme à la norme EN 14476**. Les lingettes désinfectantes et **conformes à la norme EN 14476** peuvent être utilisées.
  - Désinfecter les points de contact manuels en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc…).

- Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.

- En absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14 476, en dernier recours, une solution désinfectante à base d'eau de javel peut être préparée :

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

- Vérifier au préalable la compatibilité de l'eau de javel avec la nature de la surface.
- Pour l'eau de javel à 2,6 %, le dosage pourrait être de 10% soit 100 ml de javel par litre d'eau froide. Ce dosage peut être adapté aux circonstances de la désinfection.
- Suivre les recommandations du fabricant pour l'application de la solution à base d'eau de javel
- Rincer systématiquement après application de la solution à base d'eau de javel.

❖ **Fréquence :**

- Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.
- Nettoyer et de désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :
  - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, douches ...
  - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, télécommandes, claviers, écrans, souris, ...
  - Matériel utilisé, supports pédagogiques, ...
  - Aires de jeux et équipements sportifs si utilisés.
- En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.

❖ **Actions complémentaires :**

- Vider tous les jours les poubelles.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe,...).
- Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.

❖ **Prévention des risques pour le personnel :**

- Utiliser les produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants. En complément des mesures sanitaires, les mesures de sécurité mentionnées dans les fiches de données de sécurité doivent être appliquées.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE – NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX

Points de contrôle

- Veiller à définir un plan de nettoyage des locaux quotidien.
- Salle de classe :
  - S'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier avant l'arrivée des élèves.
- S'assurer que la fréquence de nettoyage approfondi est augmentée, dans les espaces utilisés, pour tous les points de contact, les zones fréquemment touchées et les usages multiples :
  - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, douches ...
  - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, télécommandes, claviers, écrans, souris, ...
  - Matériel utilisé, supports pédagogiques, ...
  - Aires de jeux et équipements sportifs si utilisés.
- Veiller à la réalisation d'un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves lorsque des groupes différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques.
- Espace de restauration (si accessible) :
  - S'assurer du nettoyage approfondi des tables et chaises avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisateur.
- Veiller au respect des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE : DIMENSIONNEMENT ET EQUIPEMENT DES SANITAIRES

Rappels des principes généraux

- **Appliquer les gestes barrières**
- **Maintenir la distanciation sociale**
- **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **Communiquer, informer, former**

Les principes généraux sont repris dans le guide dans le chapitre dédié.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE : DIMENSIONNEMENT ET EQUIPEMENT DES SANITAIRES

Préconisations et règles de prévention à appliquer

SANITAIRES

- Limiter le nombre de personnes présentes dans sanitaires au nombre maximum cabinets et/ou urinoir présent.
- Gérer les flux avec les élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).
- S'assurer que les urinoirs utilisés sont distants d'au moins 1 m ou condamner un urinoir sur 2.

- Quand cela est possible assurer l'ouverture de fenêtres pendant l'occupation des sanitaires.
- Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.
- Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes dans la mesure du possible en fonction du personnel présent.

- S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de de se laver les mains (*eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre - Déconseiller l'usage des sèche-mains à air pulsé et les essuie-mains en tissus sont à proscrire*).
- S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, …*).
- S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidienne.

VESTIAIRES

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires : si possible échelonner les arrivées / départs, pour respecter les distances barrières.
- Neutraliser des sièges ou des places de banc pour conserver la distance supérieure au mètre par tous moyens.
- Etaler des plages horaires d'arrivée et départ.
- Mettre en place une surveillance à l'entrée pour filtrer le nombre de personnes.
- Demander aux élèves de venir en tenue de travail ou de sport selon l'activité journalière prévue.
- Ouvrir périodiquement quand cela est possible les fenêtres et 10 mn au moins avant et après les périodes d'entrée et sortie.
- S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidienne.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

SALLES DE DOUCHE

- Neutraliser les douches ou limiter le nombre de personnes présentes dans les douches au nombre maximum douches individuelles.
- Si douche collective, veiller à respecter les distances barrières par tous moyens.
- Gérer les flux avec les élèves vers les douches.
- Quand cela est possible assurer l'ouverture de fenêtres pendant l'occupation douches.
- S'assurer du plan de nettoyage et de désinfection des douches (Une attention particulière sera portée sur les pommeaux de douche).

Points de contrôle

- S'assurer de la gestion des flux dans les sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- S'assurer de la limitation du nombre de personnes des locaux sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- S'assurer de la bonne aération des sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- S'assurer de la mise en place de consigne pour l'utilisation des locaux sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- S'assurer du nettoyage périodique des locaux.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

Rappels des principes généraux

- **Appliquer les gestes barrières**
- **Maintenir la distanciation sociale**
- **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **Communiquer et informer**

Les principes généraux sont repris dans le guide dans le chapitre dédié.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

Préconisations et règles de prévention à appliquer

- Privilégier la restauration en salle de classe sous la surveillance d'un adulte sous forme de plateaux ou de paniers repas.
- En cas de restauration à la cantine ou au réfectoire, concevoir l'organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs. Le respect des mesures sociales de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas. La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau…) est adaptée pour limiter les contacts.
- Si l'organisation de l'établissement prévoit que les élèves apportent leurs repas, les familles devront opter pour des repas froids ne nécessitant pas d'être réchauffés ou réfrigérés.
- Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.
- En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, veiller à ce que les personnels portent un masque et se lavent les mains entre chaque contact.
- Nettoyer les tables, les chaises après les repas selon la méthode définie dans la fiche nettoyage et désinfection des locaux.
- Prévoir les modalités d'alimentation en eau de manière à limiter les contacts.
- Proscrire l'utilisation de micro-ondes collectifs.
- Maintenir l'usage des fontaines à eau avec mise à disposition de gel hydroalcoolique pour se désinfecter les mains avant et après utilisation.
- Adapter la distribution des repas et des couverts pour limiter les contacts.
- Aérer le local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres par exemple ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs. Vider les poubelles quotidiennement.
- Proscrire l'utilisation des distributeurs automatiques de boissons et confiseries ou prévoir la mise à disposition de solutions hydroalcooliques pour une désinfection avant et après utilisation.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

Points de contrôle

Avant la réouverture :

- Organiser la demi-pension de manière à respecter les gestes barrières et les règles de distanciation sociales

Pendant le repas:

- Veiller au lavage des mains avant et après manger
- Aérer le local de prise des repas

Après le repas :

- S'assurer du nettoyage approfondi du matériel et des équipements communs (tables, chaises…) avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisateur
- S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidienne.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

Rappels des principes généraux

- **Appliquer les gestes barrières**
- **Maintenir la distanciation sociale**
- **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **Communiquer, informer, former**

Les principes généraux sont repris dans le guide dans le chapitre dédié.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

Préconisations et règles de prévention à appliquer

- Avant la réouverture des établissements scolaires, une réflexion spécifique doit être menée afin d'organiser les enseignements spécifiques (ateliers des lycées professionnels, salles de dessin, de musique, de travaux pratiques, etc.) pour que le maintien de la distanciation sociale et le non partage des postes de travail soient assurés.

- Dans la mesure du possible, limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves.

- Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.

- Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé :
  - Organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel.
  - S'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après utilisation, si possible à l'aide d'une lingette désinfectante.

- En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

Points de contrôle

- En début de cours :
  - S'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, matériel pédagogique et équipements de travail.

- Pendant le cours :
  - Si le prêt de matériel, ou le changement de poste de travail au cours d'une séquence pédagogique est nécessaire, veiller à la réalisation d'un nettoyage approfondi du matériel, de l'équipement, et de l'espace de travail entre chaque élève.

- A la fin du cours :
  - Veiller au nettoyage approfondi des tables, chaises, mobilier, matériel pédagogique et équipements de travail utilisés par les élèves.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE EFFECTIFS GLOBAUX

Rappels des principes généraux

- **Appliquer les gestes barrières**
- **Maintenir la distanciation sociale**
- **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **Communiquer, informer, former**

Les principes généraux sont repris dans le guide dans le chapitre dédié.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE EFFECTIFS GLOBAUX

Préconisations et règles de prévention à appliquer

CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL :

Équipe de direction, Enseignants, Assistants éducatifs,

Secrétaire, Administratif, Gestionnaires, Bibliothécaire, Documentaliste,
Personnel accueil, Infirmier, Service médical, SST,
Cuisinier, agent de restauration,
Agent de maintenance. Magasinier, Agent d'entretien, lingère, veilleur de nuit,
Responsable d'équipe, … .

- Appliquer les gestes barrières.
- Mettre à disposition des masques pour les enseignants et personnels non enseignants notamment lors de présence d'élève ou de travail en espace clos sans distanciation possible.
- Maintenir de la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton. Distance de 1 mètre conservée, à défaut le port d'un masque (masque grand public alternatif de production industrielle ou artisanal) sera nécessaire.
- Rappeler d'éviter de parler fort en face des collègues (se positionner en côte à côte plutôt qu'en face), et choisir un lieu ouvert (préau, extérieur) plutôt qu'une salle fermée.
- Procéder au lavage des mains toutes les 2 heures (eau-savon préférentiellement pour ne pas épuiser le stock de gel hydroalcoolique) même si des gants sont portés.
- Afficher les consignes

- Attribuer des zones de travail par le biais de consignes claires.
- Dans les locaux exigus, assurer de préférence des emplacements fixes pour chaque personnel ou sa zone d'évolution matérialisée si c'est pertinent.

- Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage, …) partagé par plusieurs personnes pendant le travail.
- Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque opérateur en début/fin de poste. Stylo inclus.
- Transférer le matériel d'une zone de travail (bureau ou entretien maintenance) à l'autre par dépose dans une zone d'attente, pendant quelques heures, voire une journée si la désinfection n'est pas possible.

- Réduire l'effectif présent en continuant le télétravail pour une partie du personnel quand cela est possible.

- Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et période de repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles de professeurs, …).

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

- Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation sociale.
- Aménager les locaux de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises.

- Le jour de la rentrée, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et indiquer ce qu'il conviendra de dire aux élèves
- Rappeler très régulièrement les consignes.

- Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : - Clavier, souris, … ; - Poste de travail ; - Outils de travail avant rangement, …. .

- Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention présentant des risques particuliers de contamination.

PERSONNEL ACCUEIL

- Prévoir une séparation physique (telle que plexiglass) entre le personnel d'accueil et les visiteurs.
- Lorsqu'il y a une loge d'accueil, n'autoriser la présence que d'une seule personne dans ce local.

INFIRMIER, SERVICE MEDICAL, SST

- Mettre à disposition des masques adaptés pour traiter les suspicions ainsi que des blouses, lunettes de protection ou écran facial, gants.

CUISINIER, AGENT DE RESTAURATION, CHEF DE CUISINE

- Rappeler les gestes barrières : se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main et sans embrassades);
- Rappeler que toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.
- S'assurer que les sacs contenant les repas soient correctement fermés.
- Rappeler qu'une attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et ustensiles en contact avec la nourriture.
- Limiter le nombre de personnes en cuisine (en adoptant les modalités de production). Cette adaptation doit également permettre de diminuer le temps que les agents de nettoyage passeront en plonge, local généralement très petit et humide, ne permettant pas la distanciation.
- Attribuer dans la mesure du possible des outils de travail individuels à chaque cuisinier (ustensiles, couteaux …).

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

- Si le nettoyage des vêtements est externalisé, prévoir une poubelle pour vêtements de travail sales, sinon prévoir un contenant à usage unique par salarié pour le transport de ses vêtements sales.
- Prévoir des vêtements de travail à usage unique si possible ou un changement à chaque prise de poste ou mettre à disposition une sur-blouse à usage unique ou adapter la fréquence de nettoyage et changement de vêtements du personnel.
- Prévoir une zone de stockage des sacs hermétiques de vêtements sales et retour des vêtements propres accessibles au seul livreur en veillant à limiter la co-activité et à défaut respect des distances minimales.

AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE

- Préconiser un outillage individuel - Eviter le partage des outils et privilégier l'affectation individuelle des caisses à outils. Dans le cas où ce n'est pas possible, les nettoyer avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés.
- Éloigner les autres personnes à plus d'1 mètre.
- Nettoyer le poste de travail par le technicien en fin début et de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
- Mettre à disposition de masques, solutions hydroalcooliques ou point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage de mains régulier.
- Rappeler les règles de lavage des mains, et ceci même si des gants sont portés.
- Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.

TRANSPORT (PAR LE PERSONNELDE L'ETABLISSEMENT – VEHICULE DE SERVICE)

- L'affectation fixe d'un véhicule par conducteur sera privilégiée
- S'assurer du nettoyage du véhicule (volant, poignées, tableau de bord, clés, commande manuelle des hayons et l'ensemble de l'habitacle) par le conducteur en fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
- S'assurer que les conducteurs possèdent un moyen de communication portable avec chargeur adaptable.
- Mettre à disposition d'un flacon hydroalcoolique ou d'une réserve d'eau avec savon ou de lingettes désinfectantes, par véhicule afin d'assurer un lavage régulier de mains.

PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT

- Limiter autant que possible l'intervention des entreprises extérieures.
- Mettre à proximité de l'accueil du gel hydroalcoolique afin que le personnel extérieur puisse se laver les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou manipulation d'objet.
- Rappeler les consignes générales (Affiche ou remise d'une fiche consignes).

LIVRAISON (PERSONNEL EXTERIEUR)

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

- Réaliser la remise et la signature des documents de transport sans contact entre les personnes.
- Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison et ne récupèrent pas nécessairement la signature du destinataire.
- Adapter le protocole de sécurité en ajoutant le risque COVID-19.

ENTREPRISES EXTÉRIEURES

- Adapter le Plan De Prévention (PDP) avec le risque Covid (Article R4512-7 du Code du travail « …/… travaux dangereux pour lesquels il est établi par écrit un plan de prévention : …/… - Travaux exposants à des agents biologiques pathogènes …/…).
- Établir des consignes communiquées en fonction de la prestation réalisée (nettoyage, gestion des déchets, maintenance, services). Consignes annexées au PDP, sous la forme d'une consigne générique « Covid » ou d'un contenu spécifique lié à la prestation.
- Réaliser un avenant au PDP (co-signé), qui aura davantage valeur légale qu'un simple mail ou affichette (notamment en cas de contamination d'un prestataire ou par un prestataire).

La programmation des travaux sera organisée par le maître d'ouvrage en coordination étroite avec le chef d'établissement. Les conditions d'accueil, de circulation concernant ces travaux seront adaptées suite à cet échange afin de respecter les règles de distanciation et de limiter les interactions entre les travaux et les élèves ou personnels accueillis.

LOCAUX POUR LE PERSONNEL

SALLE DE REUNION

- Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre et éviter de s'asseoir face à face
- Nettoyer avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou nettoyer avant usage (feutres, télécommande).
- Aérer 10 mn toutes les heures.
- Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maitrise du risque incendie.
- Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

BUREAUX

- Bureaux individuels et open space : supprimer des placards le maximum d'objets (cadres photos, stylos,…) qui compliquent le nettoyage journalier.
- Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique.
- Rester au même bureau toute la journée. Si possible affecter individuellement les places (ex : chacun se place au même endroit entre 2 périodes de télétravail).

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

- Privilégier que chacun prenne en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment).
- Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs …)
- Désinfecter les objets qu'on ramène chez soi ou les laisser dans une zone d'attente arrivé à la maison.

ACCUEIL DE PARENTS

- Privilégier la communication à distance.
- Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE EFFECTIFS GLOBAUX

Points de contrôle

ENSEMBLE DU PERSONNEL

- S'assurer que les gestes barrières au sein du personnel sont connus et appliqués.
- S'assurer que les zones de travail permettent une distanciation d'au moins 1 m.
- S'assurer que l'organisation des déplacements du personnel permet de réduire au mieux les croisements entre le personnel ou le personnel et les élèves.
- S'assurer que des masques sont mis à disposition et que le stock est en quantité suffisantes.
- S'assurer que le matériel commun est nettoyé en début et fin de poste.
- S'assurer qu'un protocole de nettoyage individuel est en place (- Clavier, souris, … ; - Poste de travail ; - Outils de travail avant rangement, ….).
- S'assurer que tout le personnel est formé à la maitrise du risque « covid » et que des rappels périodiques sont en place.

PERSONNEL D'ACCUEIL

- S'assurer de l'intégrité de la séparation physique (telle que plexiglass) entre le personnel d'accueil et les visiteurs.

INFIRMIER, SERVICE MEDICAL, SST

- S'assurer que le stock matériel mise à disposition pour le personnel « santé » est en quantité suffisante (masques FFP2 (sans valve de préférence) si suspicion et masques chirurgicaux dans le cas contraire, blouses, lunettes de protection ou écran facial, gants).

CUISINIER, AGENT DE RESTAURATION, SERVEUR

- S'assurer du respect des plans de nettoyage.
- S'assurer de l'approvisionnement permanent des consommables (savons, gel, lingettes, sacs poubelle…).
- S'assurer que les déchets régulièrement sont évacués régulièrement.
- S'assurer de la bonne gestion des vêtements de travail pour limiter les contaminations.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE EFFECTIFS GLOBAUX

AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE

- S'assurer que le matériel et les postes de travail sont nettoyés avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés.
- S'assurer que le stock matériel mis à disposition pour le personnel « maintenance » est en quantité suffisante (masques, solutions hydroalcooliques, point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants).
- S'assurer de la réévaluation les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.

TRANSPORT (PAR LE PERSONNELDE L'ETABLISSEMENT – VEHICULE DE SERVICE)

- Vérifier que le matériel indispensable dans le véhicule est présent pour un nouveau déplacement (ex. : eau, savon, gel hydro alcoolique et autres consommables).
- Vérifier le nettoyage l'habitacle.
- Évacuer les déchets au retour, nettoyer l'habitacle, réapprovisionner le kit de désinfection (eau, savon, gel hydro alcoolique et autres consommables).
- S'assurer que les vérifications du bon état des véhicules (pneumatiques, pare-brise, essuie-glaces, etc.) sont réalisées.

PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT

- S'assurer de la mise en place à proximité de l'accueil du gel hydroalcoolique.
- S'assurer que les consignes générales sont affichées et/ou une fiche consignes est remise.

LIVRAISON (PERSONNEL EXTERIEUR)

- S'assurer que la remise et la signature des documents de transport s'effectue sans contact entre les personnes.
- S'assurer de la bonne application de la procédure pour la remise de colis.
- S'assurer qu'un protocole de livraison pour les entreprises extérieures prend en compte le risque « COVID-19 ».

ENTREPRISES EXTÉRIEURES

- S'assurer que les plans de prévention pour les entreprises extérieures prennent en compte le risque « Covid ».

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE EFFECTIFS GLOBAUX

LOCAUX POUR LE PERSONNEL

SALLE DE REUNION

- S'assurer de la neutralisation de la moitié des sièges avec un positionnement en quinconce
- S'assurer de la mise en place et de la bonne réalisation des nettoyages avant/après une réunion.
- S'assurer que l'aération des locaux est au moins réalisée 10 mn et toutes les heures.
- S'assurer que de la mise à disposition du gel hydroalcoolique sur la table.

BUREAUX

- S'assurer de la bonne application de la règle des « 5S » pour les bureaux individuels et open spaces (Débarrassés, En ordre, Maintenus propres)
- S'assurer que les zones de travail permettent une distanciation d'au moins 1 m.
- S'assurer que l'aération des locaux est réalisée plusieurs fois par jour.
- S'assurer que chacun prenne en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment).

ACCUEIL DE PARENTS

- S'assurer que l'accueil des parents respecte les règles de distanciation.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

FACTEURS DIMENSIONNELS ET DECISIONNELS

La capacité d'accueil des établissements scolaires dans le respect des principes généraux décrit dans le présent protocole sanitaire est un élément déterminant dans la décision de réouverture.

Il ne convient de sous-estimer les difficultés liées à l'application de ces règles, notamment lorsqu'elles impliquent à terme la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures rares. Les recteurs et DASEN seront invités à assurer un suivi particulier de la mise en œuvre de ces consignes par les collectivités de petite taille, notamment dans les zones rurales, sera assuré.

C'est cette préoccupation qui conduira le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse à organiser, avec le Bureau Véritas, deux conférences à destination des associations de collectivités territoriales. Ces moments doivent permettre de favoriser la diffusion de l'information et de répondre aux interrogations soulevées.

Le présent protocole propose par ailleurs dans ce chapitre des repères destinés aux personnes compétentes ayant l'autorité de décision.

Facteurs de dimensionnement

Le respect de la distanciation sociale est une condition sanitaire indispensable, et la détermination de la capacité d'accueil est un déterminant clé à la réouverture.

Il convient à chacun des établissements d'évaluer sa capacité d'accueil :

- A partir des superficies disponibles des locaux prévus et des aires extérieurs
- A partir d'une visite des locaux pour une étude de la disposition des salles de classe et autres lieux adaptés à un enseignement pédagogique

Les éléments de dimensionnement.

Les dispositifs admissibles repris ci-dessous sont issus d'étude sur la disposition des classes en lien avec les mesures sanitaires à appliquer

Une salle de classe de 50m² permet d'accueillir 15 élèves en respectant la distanciation physique.

La salle doit pouvoir être ventilée (naturellement ou mécaniquement).

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

Facteurs décisionnels

Avant la réouverture, et comme détaillé dans le présent protocole sanitaire, il revient aux collectivités territoriales et responsables d'établissements d'organiser la reprise dans le respect de mesures sanitaires et d'en vérifier son applicabilité avant l'accueil des élèves.

Cette liste non exhaustive est un outil d'aide et d'assistance à la réouverture sur le principe d'une sélection de tâche à faire.

- ☐ Rédiger son schéma d'organisation reprenant
- ☐ Rédiger et déployer son plan de communication sur la base des éléments décrits dans les principes généraux
- ☐ Définir et présenter les consignes sanitaires applicables aux personnels non enseignants.
- ☐ Définir un protocole de nettoyage et en assurer la fréquence définie (nettoyage approfondie une fois par jour à minima)
- ☐ Dimensionner le nombre de produits, matériel et équipements nécessaires à l'application des doctrines sanitaires : *masques, gels hydroalcoolique, savons, essuie main, lingettes, produits de nettoyage et de désinfection, gants,…*
- ☐ Assurer le réapprovisionnement de ce matériel en fréquence et quantité adaptée
- ☐ Définir les modalités pour la gestion de la demi-pension et prendre les dispositions nécessaires avec les différentes parties prenantes, y compris le prestataire si la restauration collective est sous-traitée.
- ☐ Assurer la disposition matérielle des classes le cas échéant
- ☐ Neutraliser les accès les installations et matériels qui ne peuvent faire l'objet d'un protocole de désinfection
- ☐ Définir un plan de circulation et assurer la signalétique correspondante
- ☐ Prévoir et mettre en œuvre les éléments matériels et de communication pour faire appliquer les règles d'entrée et de sortie des élèves

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

1- En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- Rappel par les responsables de l'école ou de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires

- Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

En cas de test positif :

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.

- La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.

- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

2- En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.

- Rappel par les responsables des établissements de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.

- Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.

- Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif :

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistages des élèves et des personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires.

- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

3- Protocole de nettoyage et de désinfection quotidien des locaux et après survenue d'un cas COVID-19

- ❖ Ne pas utiliser un aspirateur pour le nettoyage des sols ;
- ❖ Les locaux (sols et surfaces) supportant le nettoyage humide doivent faire l'objet des différentes opérations suivantes :
  - Nettoyer les sols et les surfaces dans les espaces utilisés, les points de contact, les zones fréquemment touchées, à l'aide d'un détergent usuel;
  - Rincer à l'eau pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure;
  - Désinfecter avec un produit désinfectant virucide selon la norme EN 14476, ou par défaut avec une solution désinfectante à base d'eau de javel (cf fiche nettoyage désinfection).
  - Selon les recommandations du fabricant du produit désinfectant virucide utilisé, rincer à l'eau si nécessaire. Cette phase de rinçage est obligatoire suite à l'utilisation de la solution désinfectante à base d'eau de javel.
- ❖ Tenue du personnel d'entretien adaptée aux dispositions contenues dans la fiche de données de sécurité du produit utilisé.
- ❖ Éliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.